



DECRET D/2024/ 0052 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2024/001/CNT DU 12
JANVIER 2024

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition,
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021,
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2024/001/CNT du 12 janvier 2024 portant prévention du VIH, prise en charge et protection des personnes vivant avec le VIH en République de Guinée.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 12 MARS 2024

Général de corps d'armée Mamadi DOUMBOUYA

